



VILLE DE VERSOIX  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 6  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 17 septembre 2018 de 20h00 à 22h00  
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
<b>Président</b>	J. Kummer	x		
<b>Vice-Président</b>	S. Sidler	x		
<b>Secrétaire</b>	M. Zimmermann	x		
<b>Conseillers municipaux</b>	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat		x	
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci		x	
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan	x		
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
<b>Maire</b>	P. Malek-Asghar	x		
<b>Vice-Maire</b>	C. Lambert	x		
<b>Conseillère administrative</b>	O. Enhas	x		
<b>Secrétaire général</b>	F. Lavanchy	x		
<b>Rédaction PV</b>	C.-A. Mareemootoo	x		

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 18 juin 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Information travaux route de Suisse
5. Présidence et Vice-Présidence du local de vote pour 2019
6. Dates des séances du Conseil municipal pour 2019
7. Crédit de CHF 2'800'000.- destiné à des travaux d'assainissement et de réaménagement du secteur Graviers / Vieux-Port, collecteurs EP-étape 3
8. Propositions individuelles et diverses

## Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

MM. Levrat et Ricci sont excusés.

M. Schenker arrive à 20h15.

M. Lima arrive à 20h25.

**1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2018**

Le PV de la séance du 18 juin 2018 est accepté par 20 oui et 2 abstentions (22 votants).

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 2.1** Le Président adresse ses remerciements à l'administration communale pour la publication du CRA 2017. Chaque Conseiller municipal en reçoit un exemplaire ainsi que les photos officielles du Conseil municipal.
- 2.2** Le Président rappelle l'exposition de l'artiste versoisienne Catherine Kirchoff qui se tient au Boléro du 15 septembre au 14 octobre 2018. Diplômée de l'École supérieure des beaux-arts de Genève, Catherine fait l'événement avec la création de 50'000 cabas artistiques confectionnés avec du plastique recyclé pour le distributeur Migros. Le Président encourage chacune et chacun à aller admirer cette exposition.
- 2.3** Le Président informe que les Conseillers municipaux ont à leur disposition de l'eau de Genève en carafe (avec et sans gaz). Il signale que la mise en place de quelques distillateurs d'eau fera prochainement l'objet d'un message afin de les installer dans les locaux de l'Administration et de ceux du Conseil municipal.
- 2.4** Le Président fait part du droit d'opposition du Conseil municipal concernant plusieurs décisions prises en Assemblée générale de l'ACG. Ces décisions sont sujettes à un droit d'opposition jusqu'au 11 octobre. Il encourage chaque CM à consulter les courriers concernés.
- 2.5** Dans le cadre du Plan directeur cantonal, le Président signale l'élaboration d'une stratégie intercommunale d'aménagement entre les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix. Ceci sera présenté en date du 22 novembre à 19h00 au centre communal de Genthod.
- 2.6** Le Président rapporte quelques informations concernant le travail effectué en commission après la pause estivale. Certaines commissions ont siégé durant plus de 2h00, voire 3h00. Plusieurs visites ont été effectuées (divers chantiers, Bains du Saugy à Genthod, etc.). Il rappelle l'importance du résumé succinct qui est destiné aux CM qui ne font pas partie de la commission concernée. Il rappelle les délais à respecter dans la transmission de ce document sous 48h.00. Il tient à adresser ses remerciements aux CM pour leur investissement au sein des commissions municipales (environ 6h de travail par CM depuis début septembre).
- 2.7** S'agissant de la pétition CFF, le Président signale que plus de 1'000 signatures ont été récoltées à ce jour. M. Dal Busco recevra les initiants le 3 octobre 2018 à

17h30 dans ses bureaux. Les CFF ont donné des signes encourageants face aux revendications, ce qui est bon signe. Il n'y aura pas de conférence de presse mais cette action fera l'objet d'un article dans la Tribune de Genève. A noter qu'une séance d'information publique sur le chantier de la route de Suisse et de la Place du Bourg est prévue le même jour à Versoix par M. Dal Busco.

- 2.8** S'agissant du fond de décoration, le Président signale que le Service de surveillance des communes a modifié la délibération du 18 juin dernier sur les collecteurs car la manière de procéder dans l'attribution au fond de décoration a changé suite à l'introduction des nouvelles normes MCH2. Des explications complémentaires seront transmises par M. le Maire tout à l'heure.
- 2.9** S'agissant de la réforme du règlement du Conseil municipal, le Président signale la création d'un groupe de travail constitué par Julien Marquis et Yves Richard qui ont effectué un travail fantastique. Un mémo sera publié prochainement.
- 2.10** S'agissant du réseau informatique de la commune, quelques soucis ont été constatés récemment en raison de la mise en place du nouveau système. Ce problème a été signalé et sera corrigé. L'accès à l'agenda des commissions municipales sur extranet sera établi prochainement.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **M. Malek-Asghar, Maire**

M. Malek-Asghar excuse M. C. Lambert qui est retenu au Conseil de Fondation FASE et rejoindra l'assemblée un peu plus tard.

#### **Evaluations fiscales 2018-2019**

M. Malek-Asghar informe le CM que le budget 2019 sera présenté dans le cadre d'une enveloppe équivalente à celle du budget 2018. Toutefois, il sera nécessaire de présenter un budget déficitaire en raison des indications reçues du Département des finances qui indiquent que les recettes fiscales estimées au 31 décembre 2019 sont en baisse d'environ CHF 3'000'000.- par rapport au budget 2018.

Décision a été prise au sein du CA, suite également au séminaire sur la préparation du budget avec les cadres de l'administration communale de couper la poire en deux pour rester à une situation d'un budget constant avec un déficit de CHF 1'500'000.- en attendant de voir quelle est l'évolution de la situation en 2020.

Des questions sont projetées sur grand écran afin d'illustrer les propos de M. le Maire.

Une baisse importante des recettes fiscales des personnes physiques (PP) est estimée, en raison notamment de contribuables importants qui auraient moins de revenus que prévus.

Une légère hausse est constatée en ce qui concerne les personnes morales (PM) mais qui ne suffit pas à compenser les prévisions en baisse.

Des graphiques représentant l'évolution des recettes fiscales, des montants comprenant des ajustements des années précédentes (reliquats), des excédents du compte de fonctionnement entre 2010 et 2017 sont présentés (voir annexe).

En tant que responsable des finances M. Malek-Asghar considère qu'un coup de frein vigoureux à ce stade ne se justifie pas mais il ne s'agit toutefois pas d'augmenter les charges, compte tenu également de la stagnation du nombre d'habitants au sein de la commune. Il convient de trouver une solution à l'interne. Un plan quadriennal devra être présenté. A noter qu'un certain nombre de membres du personnel de l'administration communale va partir à la retraite en 2020 et 2021, engendrant un impact salarial. Par ailleurs, la réforme fiscale devrait avoir un impact défavorable pour certaines communes et villes, les cantons devront tenir compte.

Ainsi le CA a travaillé sur une présentation d'un budget déficitaire de CHF 1'500'000.-. M. Malek-Asghar a souhaité en informer le CM en toute transparence.

#### Fond de décoration

M. Malek-Asghar signale que l'attribution au fond de décoration a dû passer d'un régime MCH1 à un régime MCH2. Sous MCH2 les fonds spéciaux peuvent être alimentés par le biais du budget de fonctionnement et non pas par un pourcentage sur les crédits d'investissement.

#### **Mme Enhas, Conseillère administrative**

##### **Travaux**

Mme Enhas signale que le réaménagement du préau de l'école Ami-Argand a eu lieu cet été. En fort état de délabrement, le préau a fait l'objet de toutes les attentions avec des nouveaux marquages au sol. Des nouveaux jeux ont été commandés et seront installés pendant les vacances d'octobre.

Mme Enhas signale que le déploiement des containers enterrés se poursuit sur la commune. 3 nouveaux sites seront prochainement en fonction. Avec la mise en service de ces sites, la commune atteint 40 % de la population qui bénéficie maintenant de la collecte des déchets par le biais des containers enterrés.

La commune va s'attaquer prochainement à une prochaine étape importante : le quartier de Montfleury.

##### **Sports**

Mme Enhas signale que le terrain C du Centre sportif de Versoix ne pourra pas être mis à disposition des footballeurs en raison de la mauvaise qualité de la surface herbeuse. Ayant fait l'objet d'une réfection totale, la commune n'a en effet pas pu réceptionner ce terrain, les experts ayant constaté un nombre anormalement élevé de mauvaise herbe. Des travaux seront entrepris pour remédier à ce problème. Pour toutes ces raisons le terrain C ne sera mis à disposition des footballeurs qu'au printemps prochain. Toutes les mesures ont été prises vis-à-vis des utilisateurs réguliers pour trouver des solutions afin de palier à ce problème d'indisponibilité du terrain C.

#### **30 ans du Centre sportif de Versoix**

Mme Enhas revient sur un très bel évènement sportif communal : il s'agit des 30 ans du Centre sportif de Versoix qui a eu lieu le 2 septembre dernier. Cette manifestation comprenait la journée du sport avec la présentation des activités de tous les clubs sportifs versois. La journée s'est terminée avec une partie officielle à l'occasion de la distribution des mérites sportifs dans différentes catégories. Les mérites sportifs suivants ont été remis :

##### Mérite sportif individuel féminin

- Remis à Elodie-Jane Mettraux, du Club nautique de Versoix, 6<sup>ème</sup> place à la Volvo Ocean Race.

##### Mérites sportifs individuels masculins

- Remis à Benjamin Claude, du Boxing Club de Versoix, champion suisse 2016 et vice-champion suisse 2017 ;
- et à Philippe Durr, du CNV pour son titre de champion du monde (voile).

##### Mérite sportif par équipe

- Remis à Viktoria JEDLINSKA et Marine Mazuay, du CNV, 3<sup>e</sup> place aux championnats d'Europe Junior 2018 à Versoix

Mérite de l'exploit sportif

- Remis à Lucien Cujean, du CNV, 13<sup>e</sup> place aux Jeux Olympiques de Rio, dans la catégorie 49er

Mérite de l'exploit sportif

- Remis à Liam Gumprecht, du Versoix Athlétisme, qualifié pour les Championnats d'Europe U18, et pour la meilleure performance suisse de tous les temps dans sa catégorie.

Mérites spéciaux

Le CA a décidé d'octroyer deux prix spéciaux pour des sportifs d'exception. Ces prix ont été remis destinés aux athlètes de la Corolle et de la Fondation Ensemble pour leur participation au National Summer Game de Genève. Ces jeux sont organisés pour les personnes de situation de handicap mental.

Le CA a profité de cette manifestation pour mettre en valeur et remettre un mérite très spécial à M. Thierry Schumacher, responsable du Centre sportif de Versoix à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de sa collaboration avec la Ville de Versoix.

La partie festive des 30 ans du CSV s'est déroulée dans une ambiance très festive, les photos projetées sur grand écran en attestent.

**M. Lambert, Vice-Maire****Urbanisme et transports**

Dans le cadre de la consultation des projets d'horaires 2019 auprès des CFF, certaines demandes sont en cours d'examen. M. Lambert signale que la ligne V sera orientée vers le terminus de l'Aéroport. Le maintien des arrêts à Versoix des trains Régio Express nocturnes a été accepté par le canton qui est intervenu auprès des CFF en ce sens. Il n'y aura cependant pas de Léman Express tard dans la nuit avant 2020.

L'offre régionale s'améliorera progressivement pour des questions financières : dès décembre 2018 à l'horaire de la journée du lundi au vendredi train par cadence au ¼ d'heure, et dès décembre 2019, trains par cadence au ¼ d'heure du lundi au samedi inclus, avec une cadence à la ½ heure le dimanche.

La ligne U se porte bien en termes de fréquentation et joue son rôle de desserte dans le cadre du Léman Express au ¼ d'heure. Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, les communes partenaires (Versoix – Chavannes-des-Bois – Collex-Bossy), d'accord de financer cette ligne jusqu'au 31.12.2018, ont écrit au Conseiller d'Etat afin de prendre acte qu'à la fin de la convention les TPG reprenait la ligne à leur charge. L'Etat a répondu que les communes devaient reprendre une année de plus ces lignes à leur charge. Les communes ont fait part de leur mécontentement en argumentant que cette ligne a trouvé son public et que la ligne U doit pleinement jouer son rôle de desserte, que la Confédération va apporter son soutien et que cette ligne dessert plusieurs institutions cantonales (Université, CICR, CECOFOR, etc.). Des discussions sont en cours concernant les conditions tarifaires mais rien n'a avancé de ce côté-là. Les communes concernées ont demandé une audition préliminaire au Conseil d'Etat dans le cadre de la présentation du plan d'action des transports collectifs 2020-2024.

**Sécurité**

M. Lambert signale avoir reçu une lettre datée du 25 juin concernant un changement d'horaire du Poste de Police de Versoix au 1<sup>er</sup> juillet ! Il considère ce courrier malvenu et cavalier en cette période estivale. Une lettre a été adressée pour leur demander de reconsidérer leur décision.

**PSIA**

M. Lambert signale qu'une nouvelle consultation a été lancée sur le concept (datant de l'an 2000, révision demandée) par l'OFAC (délai au 4 septembre). Une fiche d'opposition des communes de la rive droite sera transmise afin de faire connaître leurs positions.

**Culture**

Des images sont projetées afin d'illustrer les différentes manifestations qui ont eu lieu sur la commune :

- Fête de la Musique
- Pianos en liberté
- Exposition Robert Doisneau
- Livres en liberté
- Cabaret Aristide Bruant le 14 juillet (en présence du Vice-Consul de France)
- Journées du Patrimoine organisée par l'association du patrimoine versoisien.

M. Lambert signale le lancement au moyen du fond de décoration de la restauration d'œuvres et de plans de la commune.

**Agenda**

- Catherine Kirchoff au Boléro jusqu'au 14 octobre
- Reprise des concerts du dimanche à la galerie du Boléro le 23 septembre
- Conférence de Jacques Dalcroze au Boléro
- Festival de la Guitare les 2, 3 et 4 novembre
- Colloque « Lettre frontière » avec remise d'un prix littéraire transfrontalier le 10 novembre
- Les activités de la bibliothèque ont repris : Bébé bouquine, Histoires à partager, etc.

**4. INFORMATIONS TRAVAUX ROUTE DE SUISSE**Route de Suisse :

Mme Enhas projette sur grand écran des photos illustrant l'avancement des travaux. A noter que d'importants travaux ont lieu en sous-sol, avec la pose des nouveaux collecteurs eaux claires/eaux usées.

Dans le secteur du Modulis, la chaussée côté lac est en voie d'achèvement.

En vue d'une meilleure coordination des travaux et des mesures de circulation à prévoir, il a été décidé d'inverser les phases 3 et 4 du chantier.

Secteur industrie pont sur la Versoix :

Les travaux débiteront en fin d'année sur le secteur « industrie-Pont sur la Versoix » et entraîneront d'importantes mesures de modifications de la circulation, aussi bien pour le transport privé que pour le transport public. Une séance d'information publique est prévue le 3 octobre prochain à 19h00 au CO des Colombières. M. Dal Busco a d'ores et déjà annoncé sa présence.

**5. PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU LOCAL DE VOTE POUR 2019**

La Présidence du local de vote est attribuée à la fraction des Verts, comme suit :

M. Yves Richard, Président

M. Jérémy Jaussi, Suppléant.

La Vice-présidence est attribuée à la fraction MCG, comme suit :

Mme Laïla Chaoui, Vice-Présidente

M. Antonio Angelo, Suppléant.

**6. DATE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2019**

Les dates des séances du Conseil municipal pour 2019 sont validées :

- lundi 11 février 2019
- lundi 18 mars 2019
- lundi 15 avril 2019
- lundi 20 mai 2019 (comptes 2018)
- lundi 17 juin 2019
- lundi 16 septembre 2019
- lundi 7 octobre 2019
- lundi 25 novembre 2019 (budget 2020)
- lundi 16 décembre 2019.

Le calendrier des commissions municipales 2019 sera disponible prochainement sur extranet.

**« CREDIT DE FRs 2'800'000.- DESTINE A DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE REAMENAGEMENT DU SECTEUR GRAVIERS / VIEUX-PORT COLLECTEUR EP-ETAPE 3 »**

Mme Enhas commente le message relatif à la troisième étape des travaux d'assainissement du secteur Graviers/Vieux Port. L'idée étant de joindre l'étape 1 à l'étape 2 pour permettre le passage des eaux claires et des eaux usées dans les collecteurs.

Mme Enhas commente ensuite le plan financier de cette demande de crédit.

A noter la prise en charge du FIA pour un montant de CHF 1'000'000.-.

Au nom du CA, Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 2'800'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD a voté ce crédit à l'unanimité lors de sa séance.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a examiné lors de sa séance du 13 septembre 2018 cette demande de crédit, en grande partie financée par le FIA, et l'a approuvée à l'unanimité des 9 membres présents. Il tient à adresser ses remerciements à Mme Mareemootoo qui a transmis le résumé succinct de cette séance le soir même de la commission.

M. Kummer indique que la Commission Urbanisme et Transports, qui s'est réunie avant le Conseil municipal de ce soir, a obtenu des compléments d'information satisfaisants. Il ajoute qu'il est prévu un panneau sur la route de Suisse pour indiquer le nombre de places libres dans le parking. La commission a approuvé à l'unanimité des 5 membres présents ce crédit.

Discussion :

En clin d'œil à une séance qu'il trouve trop sérieuse, M. Chappatte rappelle le principe du séparatif avec les eaux claires qui sont rejetées dans le lac d'où provient l'eau que le CM boit ce soir...

M. Malek-Asghar trouve important de préciser que l'eau que l'on boit n'est pas l'eau du lac, il s'agit bien entendu d'eau filtrée.

Le Président en profite pour préciser que l'eau de la Versoix, prélevée et analysée par des élèves dans le cadre de son cours de biologie, est très pure et très bonne mais

souillée par des matières fécales provenant des animaux domestiques. Il remercie les propriétaires d'animaux domestiques de ne pas laisser leurs animaux divaguer.

**« CREDIT DE FRs 2'800'000.- DESTINE A DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE REAMENAGEMENT DU SECTEUR GRAVIERS / VIEUX-PORT COLLECTEUR EP-ETAPE 3 »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 89 et suivants, 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEAUX-GE L 2 05) ;

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Versoix, qui relève les actions d'amélioration et d'assainissement à entreprendre pour maintenir notre réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ;

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'assainissement et de réaménagement du secteur Graviers / Vieux-Port collecteurs EP-Etape 2 ;

Vu le message joint à la présente délibération qui décrit dans les détails les travaux qui seront réalisés au moyen de ce crédit, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 29 août 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 4 septembre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 13 septembre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission de l'Urbanisme et des Transports dans sa séance du 17 septembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE  
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. De procéder aux travaux d'assainissement et de réaménagement du secteur Graviers / Vieux-Port collecteur EP-Etape 3, selon le descriptif joint à la présente délibération, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 29 août 2018.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 2'800'000.-, destiné aux travaux d'assainissement et de réaménagement mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. De comptabiliser cette dépense nette de Frs 2'800'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense relative aux travaux d'assainissement de Frs 1'000'000.- TTC, après déduction du montant de la TVA préalable récupérée par le FIA, pour le compte de la Ville de Versoix, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 72.33 dès la première année d'utilisation du bien (estimation : 2019).



5. D'amortir la dépense relative aux travaux de réaménagement de Frs 1'800'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 61.33 dès la première année d'utilisation (estimation : 2019).
6. De prendre acte que la part du crédit relatif à l'assainissement, soit un montant de Frs 1'000'000.- nous sera remboursé par le biais de loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux. Ces loyers seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique 72.46.
7. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de Frs 2'800'000.- pour financer le crédit mentionné au point 2 ci-dessus.
8. De prendre acte que l'attribution au fonds de décoration (estimée à Frs 14'000,-) sera enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

## **7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

- 7.1** Illustrant ses propos à l'aide d'images projetées sur grand écran, M. Leiser signale la dangerosité d'un nouveau tronçon situé sur la route de Suisse : le grand trottoir situé à la hauteur du chemin de Montfleury et qui voit une utilisation mixte entre vélos et piétons. La logique voudrait que les cyclistes soient invités à rouler sur la gauche du trottoir en bonne harmonie avec les piétons qui eux se déplaceraient sur la droite. La réalité est tout autre, les cyclistes utilisant toute la largeur. Il regrette que ce projet ne soit pas sécurisant et redoute un accident inévitable dans le futur. Il suggère d'améliorer rapidement cette chaussée en organisant mieux la cohabitation entre les cyclistes et les piétons.  
En complément le Président estime qu'il faut agir au niveau cantonal. Mme Delphine Klopfenstein va poser en ce sens une question urgente auprès du Grand Conseil prochainement.
- 7.2** Mme Enhas rappelle la séance du 3 octobre prochain et encourage chacune et chacun à intervenir. S'agissant des commerçants, un travail important est fait entre le canton la commune et les commerçants afin qu'ils soient associés à la réflexion pour qu'il y ait moins de désagréments possibles.
- 7.3** M. Richard tient à évoquer le souvenir de Madame Danielle Jeanrenaud Dokic, ancienne présidente d'Ecole & Quartier. L'assemblée se lève pour une minute de silence.
- 7.4** M. Riat suggère de renouveler le lot de cartes postales en vente à la Mairie. M. Malek-Asghar en prend note.
- 7.5** M. Sudan demande qui va assumer les frais liés au problème du terrain C du Centre sportif de Versoix.  
Mme Enhas indique que le sujet sera traité en commission. Les frais seront partagés entre l'entreprise et la commune.
- 7.6** M. Sudan tient à remercier les Mme Danièle Oggier et Mme Isabelle Gaio pour l'organisation de la sortie des aînés. Les participants ont eu du plaisir. Il remercie ses collègues d'avoir participé à cet événement.

- 7.7** M. Sudan signale la présence de nombreux mégots et déchets le long du canal de la Versoix. Il demande que le nécessaire soit fait pour remédier à cette situation en prenant contact avec le Collège du Léman notamment.
- 7.8** Au nom du Comité de l'association des habitants de Montfleury, M. Zeder remercie le CA et le président du CM pour leur participation active à la fête de la Braderie de Montfleury.
- 7.9** M. Chappatte indique que chacune et chacun est invité à se rendre au marché du samedi sur la place de la Gare.
- 7.10** Le Président revient sur la fête de Montfleury et signale avoir vu 2 enfants qui ramassaient les mégots.
- 7.11** Le Président signale, en parallèle à l'initiative de la CARPE, l'édition d'un livre : « Avions, toujours plus, pour quoi faire ? Du rêve au cauchemar ». Il en recommande la lecture.
- 7.12** M. Zeder tient à adresser ses remerciements aux services de la Mairie pour l'aide reçue à l'occasion de la fête de la Braderie de Montfleury.

#### **PAROLE AU PUBLIC**

Intervention au Conseil Municipal de Djamel Bourbala, Vice-Président du club fauteuil roulant de Genève et habitant de Versoix :

*Monsieur le Président*

*Monsieur le Maire et le Vice-Maire Madame la conseillère administrative*

*Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Cher public*

*Je prends la parole pour une courte intervention concernant la motion qu'avait déposée par le PDC sur l'accessibilité pour tous.*

*Depuis deux ans, des progrès ont été faits mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité pour tous sur le territoire de notre commune.*

*Je vais citer deux réalisations positives : la première est la sonnette à la Mairie de Versoix pour les personnes en situation d'handicap ainsi que l'acquisition d'une rampe démontable permettant pour d'accéder à l'intérieur du bâtiment. Il y a aussi la consultation réalisée pour l'adaptation des abris bus les plus fréquentés pour les personnes à mobilité réduite afin de leur faciliter l'accès dans les bus des lignes V et U.*

*Je tiens à remercier la Mairie pour cela.*

*Mon deuxième point concerne la route suisse qui est en travaux et qui mérite une attention particulière, autant durant le chantier que dans l'exécution de ses finitions.*

*Il y a eu récemment un article du Versoix-Région sur un obstacle signalé au carrefour de Montfleury : il faudra être très attentif pour la suite des travaux.*

*Je suis conscient que j'aborde un sujet auquel je suis sensible, c'est-à-dire que l'accessibilité est pour tous, pas seulement pour les PMR. Tout le monde est concerné, mais en tant qu'expert en fauteuil roulant, je suis régulièrement confronté à toute une série d'obstacles, et je préviens les gens concernés par les aménagements et les travaux qu'ils peuvent me consulter pour voir avec eux et trouver un compromis qui soit favorable à tous*

*En été, je rêve d'une plage accessible pour les personnes en situation d'handicap, pour qu'il puisse profiter du lac qui fait la beauté de notre commune, et je vous transmets que nous aimerions voir aménager cette plage pour l'été prochain si possible.*

*Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et les Conseillers administratifs, je me tiens à votre disposition et à la disposition des Chefs de service pour effectuer des visites sur le terrain afin d'améliorer la situation à Versoix.*

*Ma conclusion est simple, il s'agit de deux des principes de base de la « Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées », applicable en Suisse depuis mai 2014, les principes de « la participation et l'intégration pleines et effectives à la société » et celui de « la non-discrimination » qui s'exprime par « Rien pour nous sans nous ».  
« Ne décidez pas sans Nous mais avec Nous ! ».  
Je vous remercie de votre attention.*

Présentation par M. Bourbala de « Titus », son chien d'assistance, qui a été placé par l'association « Le Copain ».

Le Président lève la séance à 22h00.

\* \* \* \* \*